



Fonction publique *en lutte !*

Bulletin d'information du Comité unitaire de lutte de la fonction publique - mars 2016

Se moque-t-on de nous ?

450 à 800 : c'est le nombre de professionnels de la santé que, d'après le chef du département Mauro Poggia (TdG, 05.03.2016), l'État doit recruter, chaque année, afin de couvrir la hausse des besoins en soins médicaux à Genève durant les trois ans à venir.

160 : c'est le nombre de postes supplémentaires dont la direction de l'IMAD, l'institution de maintien à domicile, a besoin pour assurer l'aide à domicile.

Combien dans le social, dans l'éducation, ou dans l'administration ?

Combien de contrôleurs faut-il embaucher pour combattre la fraude fiscale – 500 millions de francs par an ?

Les besoins sont clairs. Reste à les financer.

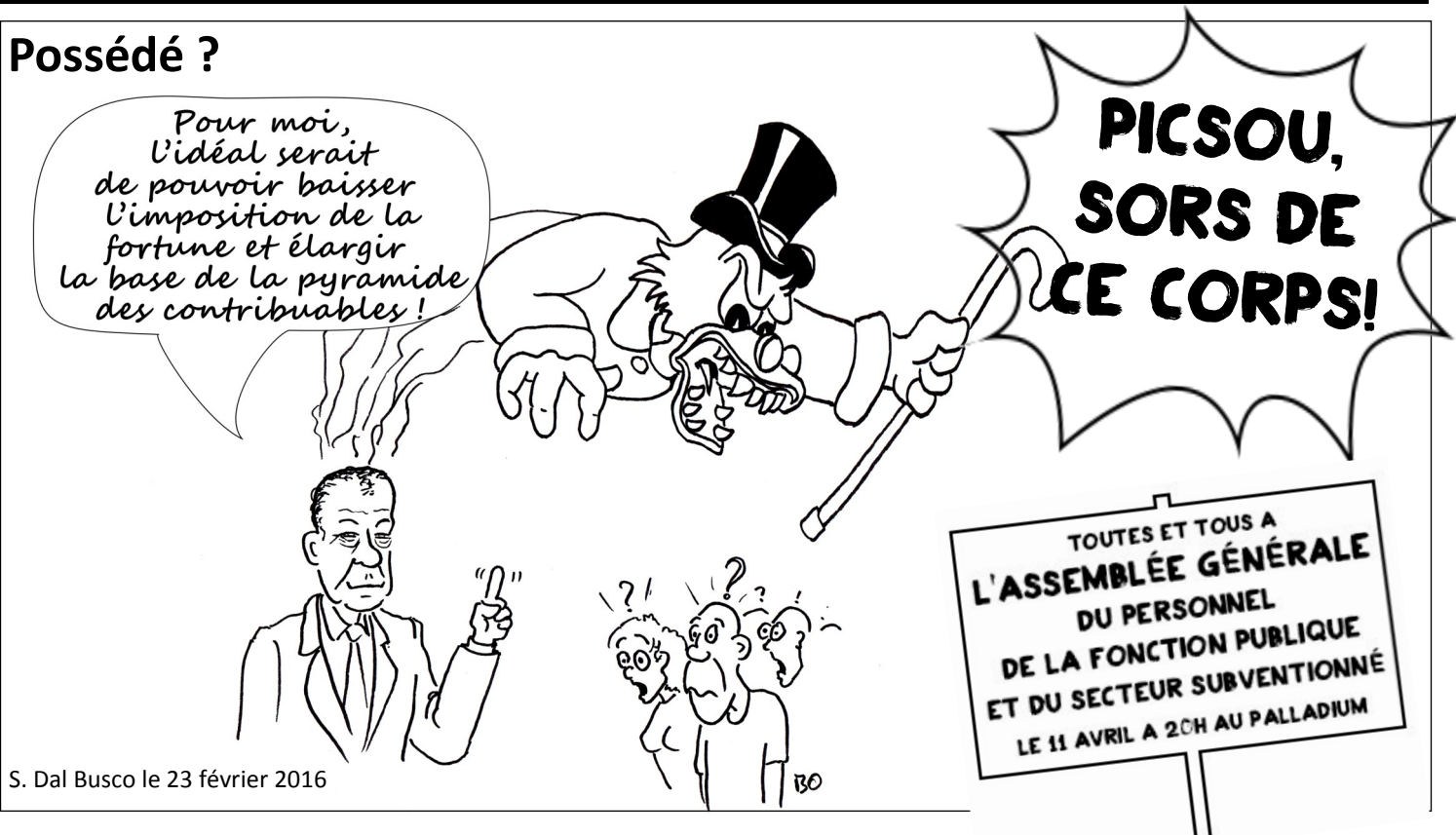
Pourtant, le Conseil d'Etat s'apprête à **délester les caisses publiques de 700 millions**, voire un milliard de francs par an grâce à la baisse du taux d'imposition des *bénéfices* des entreprises, la RIE III.

Il n'a que les mots « *propositions d'économies* » à la bouche, et fait la sourde oreille à nos propositions de recettes.

Ces propositions, nous les présentons dans les pages qui suivent.

**Au personnel de les valider dans les assemblées de secteur et lors de
l'assemblée de la fonction publique le 11 avril !**

Possédé ?



Suspendre le « bouclier fiscal »!

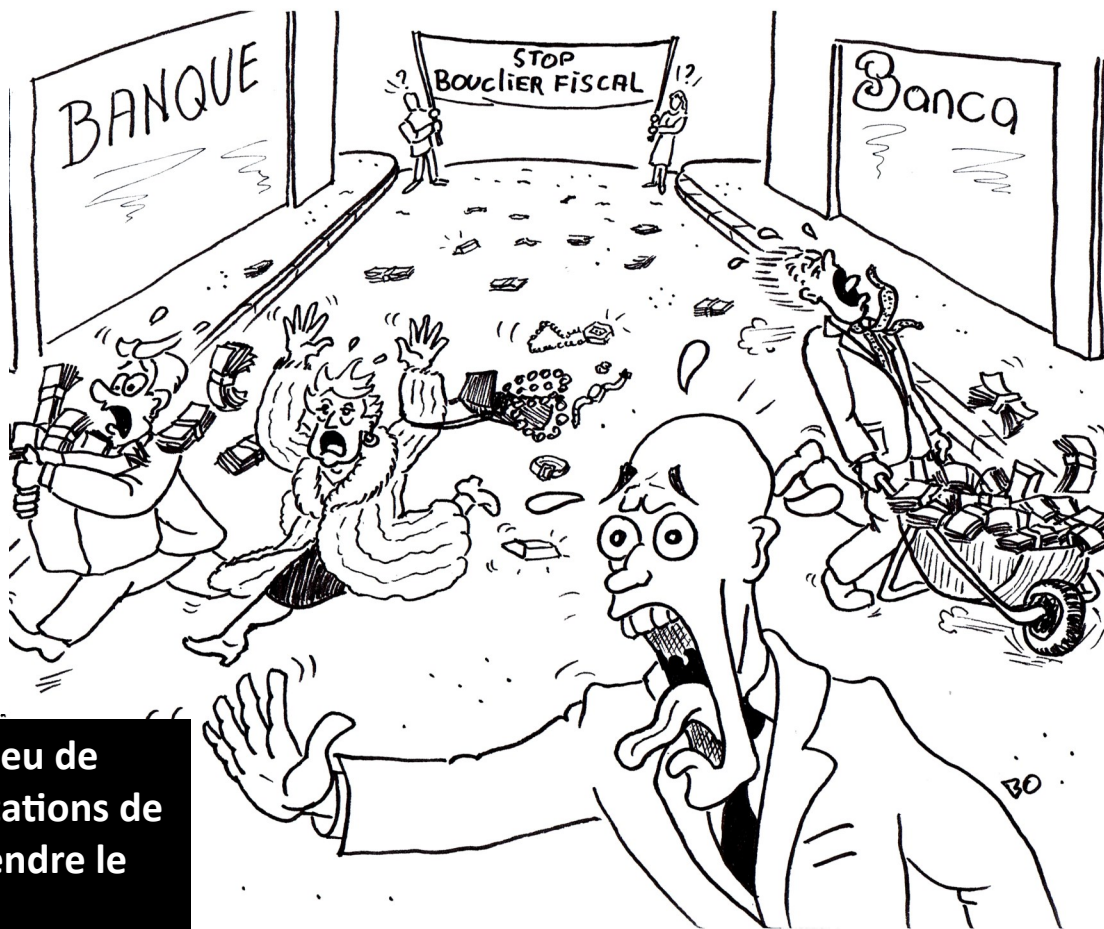
79 millions par an : selon les informations fournies aux représentants du personnel par le ministre des finances, c'est le manque à gagner enregistré par les caisses de l'Etat depuis 2010 à cause du bouclier fiscal : presque 400 millions de francs offerts aux plus nantis.

Pour rappel, le « bouclier fiscal » bloque à 60% du revenu imposable le montant de l'impôt sur la fortune et le revenu. Ainsi, celui qui dispose d'une fortune totale de 100 millions de francs et d'un revenu imposable d'un seul petit million, ne paiera pas plus que 60% du million, quel que soit le montant qu'il aurait dû payer en fonction des barèmes en vigueur.

En 2011 et 2012, le Conseil d'Etat avait lui-même proposé au Parlement de suspendre cette faveur, au nom de la « santé des finances publiques ». Mais, alors qu'il nous demande de renoncer à des prestations, il estime aujourd'hui cette proposition « irresponsable », car elle ferait « fuir les riches contribuables ».

Allons-nous verser une larme pour ces pauvres contribuables aisés que « l'enfer fiscal » risque de laisser sur le bord de la route ? Seront-ils forcés de prendre leur baluchon et de partir chercher fortune ailleurs ?

Non ! Ce n'est pas que la « compétitivité fiscale » qui les retient à Genève. D'autres facteurs comptent : le niveau de formation de la main d'œuvre, les infrastructures publiques, la qualité de vie, la sécurité, une administration efficace et... la qualité des services publics !



C'est pourquoi, au lieu de nous priver de prestations de qualité, il faut suspendre le bouclier fiscal !

PL 55117 : un projet de loi pour 170 millions !

C'est, d'après le Département des finances, ce que pourrait rapporter le Projet de loi (PL) 55117 déposé par « Ensemble à gauche ».

Il propose le rééchelonnement progressif de la baisse d'impôts de 12% votée par le peuple : elle serait maintenue à 12% pour les revenus imposables inférieurs à 130'000 fr. Au-delà, la baisse d'impôts diminuerait de 1% par tranche de 10'000 fr. jusqu'à disparaître dès les revenus imposables de 240'000 fr.

« Irréaliste – nous dit-on – puisque les riches pourraient déménager. » Vraiment ? Pour 5666 fr. d'augmentation moyenne d'impôt si leur revenu imposable dépasse 240'000 fr.?

Ce projet est très réaliste, en fait, puisqu'il permettrait d'augmenter les recettes et donc de garantir les prestations.

Oui au PL55117 !

Davantage de contrôleurs fiscaux, ce sont des centaines de millions qui rentrent !

Désarmant de candeur, le chef du Département des finances en personne s'est plaint devant les représentants du personnel du manque d'inspecteurs à même de traquer la fraude fiscale !

Le 23 février, c'est le directeur de l'administration fiscale qui expliquait dans la presse que traquer la fraude permet de récupérer quelque 600 millions de francs par année. Malheureusement, ajoutait-il, le manque en personnel ne permet d'atteindre que 50 à 60% de l'objectif.

En d'autres termes, ce sont quelque centaines de millions supplémentaires qui pourraient être récupérés si l'on engageait un nombre suffisant d'inspecteurs du fisc.

Toujours dans la transparence, le directeur ajoutait même que ces vérifications approfondies ne sont pas destinées aux petits contribuables dont la déclaration d'impôt est facilement vérifiable. Au contraire, c'est pour enquêter sur les déclarations d'impôts des gros contribuables, beaucoup plus complexes, que sont formés les inspecteurs.

C'est pourquoi, pour assurer les conditions de travail et les prestations à la population, il faut embaucher et former des vérificateurs fiscaux en nombre suffisant !



Restaurer les vases communicants

Depuis les années 1990, les entreprises publiques sont devenues des établissements autonomes dotés de leur comptabilité propre et tenus à l'équilibre des comptes.

Certaines peuvent réaliser des bénéfices et les réinvestir. D'autres sont contraintes de jongler avec les prestations. Ainsi l'aéroport de Genève, propriété publique, réalise-t-il 80 millions de bénéfices, dont il ristourne la moitié à l'Etat. Parallèlement, bénéficiant d'une très grande autonomie, les HUG font la une pour les millions versés à des tiers et des dépenses somptueuses.

Les SIG, eux, se lancent dans des opérations foireuses et versent des rémunérations scandaleuses à leurs managers.

Quant aux TPG, faute de ressources suffisantes, ils ralentissent la fréquence de leurs véhicules, afin de respecter la réduction des tarifs voulue par le peuple.

Alors qu'on investit à l'aéroport pour garantir plus de vols à bas prix, on supprime des trams et des bus car le prix des billets est trop bas ...

Il faut rétablir les vases communicants en révisant le statut des entreprises autonomes, pour permettre le financement des services déficitaires par les bénéfices réalisés ailleurs.

750 millions à portée de main !

Voici ce que rapporteraient les mesures proposées par le comité unitaire :

Suspension du bouclier fiscal :	79 millions
Adoption du PL11557:	170 millions
Un nombre suffisant de taxateurs :	500 millions minimum

Suffirait de ... vouloir !



La dette, mère fouettarde du 21e siècle

Invoquée à tout bout de champ – pour couper dans les dépenses, imposer des budgets équilibrés, justifier Personal Stop – la dette serait le problème principal de Genève.

De tout temps, l'endettement de l'Etat a permis de mener une politique économique, faire face à des situations de crise, investir, développer routes et écoles, hôpitaux et centres de tri, ou permettre la mise en place de politiques sociales.

Les Etats-Unis, par exemple, vivent avec la dette publique depuis leur indépendance en 1776, sans pour autant être réduits à la misère.

A Genève, c'est en s'endettant que l'Etat a pu, après les spéculations de quelques financiers, éviter que la BCGe ne fasse faillite et que ne disparaissent les économies de dizaines de milliers d'épargnants. De même, c'est en recourant à l'emprunt que l'Etat a pu réaliser des infrastructures grandement utiles à la population telles que la nouvelle maternité, de nouvelles lignes de tram, des écoles ou encore le CEVA, ce qui a par ailleurs permis la création de nombreuses places de travail et de contenir le chômage.

Certes, le chiffre brut de la dette genevoise peut faire peur : presque 13 milliards! Il représente cependant moins de 25% de la richesse totale produite en un an dans le Canton, le PIB (contre 30,7% en 1997).

A titre de comparaison, la dette de l'Allemagne, locomotive économique de l'Europe, dépasse 80% du PIB et celle des USA atteint 104% ! Autant dire qu'à Genève, il n'y a pas le feu au lac !

De plus, à Genève, la dette diminue par rapport aux recettes de l'Etat : elle valait plus du double des recettes en 1997, mais moins d'une fois et demi en 2013, preuve d'une réelle capacité de remboursement !

Contrairement à ce que prétendent M. Longchamp et les apôtres de « l'Etat svelte », ce ne sont pas les coûts du personnel qui sont à l'origine de l'augmentation de la dette depuis 1997. En effet, si les charges de l'Etat ont augmenté de 74% entre 1997 et 2013, les coûts de personnel, eux, n'ont augmenté que de 42% !

Ce ne sont donc pas les salaires versés au personnel et les subventions qui ont gonflé la dette, mais bien les baisses d'impôts successives intervenues depuis 1999. Sans celles-ci, la dette aurait été stabilisée en 2006 pour passer en dessous de la barre des 4 milliards en 2012!

Voilà quelques faits – plus fiables que quelques idées dans le vent – qui montrent que ce n'est ni au personnel des services publics ni aux usagers de passer à la caisse.



Le 22 avril, et après ?

La prochaine rencontre entre le Conseil d'Etat et les syndicats aura lieu le 22 avril.

Et au-delà de cette date ? Nul ne le sait.

Si ce n'est qu'il est important de faire remonter, depuis les assemblées de services et de secteurs, nos revendications et nos besoins et d'assurer, comme nous l'avons fait pour le référendum contre Personal-Stop, le succès de la pétition pour plus de postes, véritable réponse à la « boîte à idées » ...

Tenons-nous prêtes et prêts, s'ils devaient revenir à la charge avec leurs mesures structurelles, à reprendre la voie qui les a fait reculer en décembre,

celle de la mobilisation.

Le **COMITE UNITAIRE DE LUTTE DES SERVICES PUBLICS** regroupe l'ensemble des syndicats et associations professionnelles des services publics : **SSP/VPOD** Syndicat des services publics, et pour le **Cartel Intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné** : **AGEEP** Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles ; **FAMCO** Fédération des associations des maîtres du Cycle d'Orientation ; **FAPCEGM** -**HEM** Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la Haute école de musique ; **SPG** Société pédagogique genevoise ; **SPJ** Syndicat de la police judiciaire ; **SIT** Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs ; **UFAC** Union des fonctionnaires de l'administration cantonale ; **UCESG** Union du corps enseignant secondaire genevois ; **UPCP** Union du personnel du corps de police.

